



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Allier

Affaire suivie par :
Céline BONNET
Annick MANTIN
Tél : 04-70-48-02-01
04-70-48-19-30
Mél : ia03@ac-clermont.fr

Château de Bellevue
Rue Aristide Briand - CS 80097
03403 Yzeure cedex

Yzeure, le 02 février 2026

L'Inspectrice d'Académie
Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale

à

Mesdames, Messieurs les représentants de
l'intersyndicale

Mesdames, Messieurs les représentants des organisations syndicales signataires,

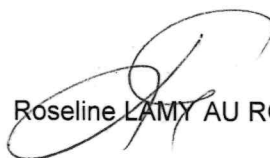
J'ai pris connaissance de votre courrier relatif à l'intervention d'une dumiste dans des écoles de la circonscription de Montluçon II autour de la chanson *Les mains d'or* de Bernard Lavilliers.

Tout d'abord, je vous rappelle que toute intervention extérieure dans les écoles publiques doit s'inscrire dans le cadre d'un projet pédagogique porté par les équipes enseignantes. Le projet évoqué, signalé par un directeur d'école à son inspectrice de circonscription, ne répondait pas à cette exigence, la dumiste ayant l'intention de faire chanter les enfants en ouverture d'un concert de soutien aux salariés de l'usine Erasteel le 7 février au théâtre municipal.

Les équipes enseignantes sont tenues au respect du principe de neutralité du fonctionnaire et du service public de l'éducation. Le projet envisagé, s'il avait été conduit dans le cadre scolaire, était susceptible de porter atteinte à ce principe. C'est au regard de cette exigence, et afin de prévenir toute ambiguïté quant à la portée d'une action éducative en lien avec un contexte social local sensible, que j'ai décidé de ne pas autoriser ce projet dans le cadre scolaire.

Cette décision n'engage en rien les initiatives culturelles ou artistiques conduites hors du cadre de l'Éducation nationale, qui ne relèvent pas de ma compétence.

Je vous prie d'agréer, mesdames, messieurs, l'expression de mes sincères salutations.


Roseline LAMY AU ROUSSEAU